

SÉNAT

DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2013-2014

Comité sénatorial permanent des finances nationales

VINGTIÈME RAPPORT

Président L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président*L'honorable Larry Smith

MAI 2013

TABLE DES MATIÈRES

Intr	oduc	tion	1
Étu	de d	u Budget principal des dépenses 2013-2014	3
	1.	Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	3
	2.	Le ministère du Patrimoine canadien	7
	3.	L'Agence spatiale canadienne (ASC)	8
	4.	Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC)	9
	5.	Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC)	11
	6.	Le ministère de la Sécurité publique du Canada	14
	7.	Le Service correctionnel du Canada (SCC)	15
	8.	Le ministère de l'Industrie du Canada	16
	9.	Les Services partagés Canada (SPC)	18
	10.	L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	20
	11.	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc	22
	12.	VIA Rail Canada	24
	13.	Le ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire Canada	26
	14.	L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)	29
	15.	Le ministère des Finances Canada	30
Que	estio	ns en suspens	32

DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2013-2014

Introduction

Le *Budget principal des dépenses 2013–2014* a été déposé au Parlement le 25 février 2013 et envoyé par la suite pour examen au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Le 26 mars 2013, le Comité a déposé son premier rapport intérimaire sur le *Budget principal des dépenses 2013–2014* qui présente les témoignages de cinq ministères et deux organismes. Ce document constitue le deuxième rapport intérimaire du Comité sur l'étude du *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Il présente les principaux témoignages des huit ministères et des sept organismes qui ont comparu devant le Comité depuis le dépôt du premier rapport intérimaire.

Le 16 avril 2013, des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) ont comparu : David Enns, secrétaire adjoint délégué, Secteur de la gestion des dépenses, Amanda Jane Preece, directeur exécutif, Secteur de la gestion des dépenses et Sally Thornton, directeur exécutif, Secteur de la gestion des dépenses.

Le 17 avril 2013, le Comité a entendu des fonctionnaires d'un ministère et de deux organismes. Le ministère du Patrimoine canadien était représenté par Nada Semaan, sous-ministre déléguée, Robert Hertzog, directeur général, Direction générale de la gestion financière, Politique stratégique, planification et des affaires ministérielles. L'Agence spatiale canadienne (ASC) était représentée par Marie-Claude Guérard, dirigeante principale des finances, tandis que Michel A. Piché, vice-président, Services de gestion intégrés et Chef de la direction financière, Gail E. McLellan, directrice générale, Direction des Finances et Bogdan Ciobanu, vice-président, Programme d'aide à la recherche industrielle comparaissaient au nom du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

Le 23 avril 2013, le Comité a accueilli le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC), représenté par Amipal Manchanda, sous-ministre adjoint, administrateur principal des finances, Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques stratégiques et de programmes et Robert Orr, sous-ministre adjoint, Opérations.

Au cours de cette même séance, le ministère de la Sécurité publique du Canada a aussi comparu avec comme témoins John Ossowski, sous-ministre délégué, Gary Robertson, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle. Le Service correctionnel du Canada était quant à lui représenté par Don Head, commissaire et Liette Dumas-Sluyter, commissaire adjointe, Services corporatifs.

Le 24 avril 2013, le Comité a entendu des fonctionnaires d'un ministère et d'un organisme. Le ministère de l'Industrie du Canada était représenté par lain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique, Susan Bincoletto, dirigeante principal des finances et Johanne Bernard, directrice générale, Planification des ressources et des investissements, tandis que Gina Rallis, sous-ministre adjointe principale et chef des services financiers, Services corporatifs et Benoît Long, sous-ministre adjoint principal, Transformation, stratégie de services et conception comparaissaient au nom de Services partagés Canada.

Le 30 avril 2013, le Comité a invité trois organismes fédéraux à témoigner. L'administration canadienne de la sûreté du transport aérien était représentée par Mario Maloin, chef des services financiers et John Stroud, vice-président, Ressources humaines et affaires organisationnelles. Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. étaient représentés par Claude Lachance, directeur principal, Administration et Jean-Vincent Lacroix, directeur, Communications, Direction générale, tandis que Robert St-Jean, chef, Services financiers et administration, et Gerry Kolaitis, directeur, Planification stratégique, Services financiers et administration comparaissaient au nom de VIA Rail Canada inc.

Le 1^{er} mai 2013, le Comité a accueilli le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, représenté par Greg Meredith, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques stratégiques et Pierre Corriveau, sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, tandis que Peter Everson, vice-président, Gestion intégrée et Paul Mayers, vice-président associé, Direction générale des politiques et des programmes comparaissaient au nom de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Au cours de cette même réunion, le ministère des Finances du Canada était représenté par Sherry Harrison, sous-ministre adjointe, Direction des services ministériels, Jean-Michel Catta, sous-ministre adjoint, Direction des consultations et communications, Diane Lafleur,

directrice générale, Direction du secteur financier, Frank Des Rosiers, directeur général, Direction de la politique de l'impôt, Brian Pagan, directeur, Politique budgétaire, Direction des politiques économiques et budgétaires, Nicholas Leswick, directeur, Division des finances internationales et de la politique du développement, Chantal Maheu, directrice générale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale et Ross Ezzeddin, directeur, Analyse de la politique sectorielle, Développement économique et finances intégrées.

Étude du Budget principal des dépenses 2013-2014

Pendant leur examen en Comité, les sénateurs ont interrogé les fonctionnaires sur les justifications données par le gouvernement fédéral pour les demandes d'autorisation de crédits votés et les raisons des modifications du niveau des dépenses législatives des ministères et organismes.

1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)

Au cours de leur témoignage du 16 avril 2013 devant le Comité, les fonctionnaires du SCT ont présenté la nouvelle structure des *Rapports sur les plans et les priorités 2013-2014* (RPP) et expliqué les liens entre les RPP et le *Budget principal des dépenses* dans le cadre du cycle budgétaire du Parlement.

Les fonctionnaires du SCT ont expliqué au Comité que le budget des dépenses est composé de trois parties :

- la partie l'appelée Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre;
- la partie II appelée Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme; et
- la partie III appelée Plans de dépenses des ministères comprend les RPP et les rapports ministériels sur le rendement (RMR).

Les fonctionnaires ont ensuite ajouté que les RPP fournissent un aperçu sur trois ans des plans et des priorités des ministères et organismes définis par les objectifs stratégiques et les programmes. Ils servent également de fondement pour rendre compte du rendement en fin d'exercice dans les RMR.

Les RPP sont des documents ministériels préparés par chacun des ministères et organismes fédéraux désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, tandis que le *Budget principal des dépenses* relève de la responsabilité du président du Conseil du Trésor et il est préparé par le SCT.

Le dépôt du *Budget principal des dépenses* a lieu avant le 1^{er} mars tandis que celui des RPP a généralement lieu avant le 31 mars.

En ce qui concerne la structure du document, les RPP comportent quatre principales sections :

- la section I appelée Survol de l'organisation présente un aperçu du ministère;
- la section II appelée Analyse des programmes par résultat stratégique explique les plans de chaque programme en fonction de l'architecture de programmes d'un ministère;
- la section III appelée les Renseignements supplémentaires comprend une partie sur les principales données financières et un résumé des états des résultats prospectifs et de la situation financière nette. De plus, elle fournit des liens vers des tableaux de renseignements supplémentaires ainsi que le rapport annuel du ministère des Finances intitulé Dépenses fiscales et Évaluations; et
- la section IV appelée Autres sujets d'intérêt présente les coordonnées de personnes-ressources et toute information supplémentaire que les ministères pourraient vouloir inclure.

Les fonctionnaires du SCT ont aussi attiré l'attention du Comité sur les modifications apportées à la présentation des RPP pour 2013-2014. Par exemple, en réponse au rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de

la Chambre des communes intitulé *Renforcer l'examen parlementaire des prévisions* budgétaires et des crédits, les modifications suivantes ont été apportées :

- dans le tableau des ressources financières des sections I et II du RPP, une colonne intitulée Total des dépenses budgétaires a été ajoutée afin de faciliter la comparaison de l'information financière fournie dans les RPP et le Budget principal des dépenses;
- des renseignements financiers par programme pour les trois exercices précédents et pour les trois exercices suivants ont été ajoutés dans les RPP;
- un hyperlien vers le rapport annuel du ministère des Finances du Canada intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*¹ a été ajouté dans les RPP.

Les autres modifications suivantes ont aussi été apportées à la présentation des RPP :

- la nomenclature de la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats a été mise à jour;
- la présentation des tableaux sommaires de la planification a été simplifiée;
- les définitions des termes « dépenses prévues » et « équivalent temps plein » ont été clarifiées; et
- les redondances qui figuraient dans les RPP précédents ont été éliminées.

Le Comité a aussi appris que les RMR de 2013-2014 présenteront de l'information financière et non financière pour l'ensemble de l'architecture de programmes des ministères et organismes fédéraux.

Les fonctionnaires ont également affirmé qu'ils travaillaient actuellement à l'instauration de rapports électroniques permettant la collecte normalisée de données pour automatiser la production des RPP et des RMR, et établir des rapports pour les

5

¹ Le gouvernement fédéral peut choisir de recourir directement au régime fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales telles que de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Ces mesures sont souvent appelées « dépenses fiscales » parce qu'elles permettent d'atteindre des objectifs en matière de politique au prix de la réduction des revenus fiscaux. Voir, ministère des Finances du Canada, *Dépenses fiscales et évaluations 2012*, http://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2012/taxexp-depfisc12-fra.pd.

programmes du plus bas niveau de l'architecture de programmes des ministères et organismes. Une fois ce projet terminé, ces rapports électroniques seront disponibles sur internet par l'entremise d'une base de données interrogeable.

En réponse aux questions de certains sénateurs concernant la différence entre la comptabilité de caisse² et la comptabilité d'exercice³, les fonctionnaires du SCT ont illustré les principales différences entre ces deux méthodes de comptabilité en fournissant l'exemple d'un individu qui achète une maison.

Lorsqu'un individu achète une maison d'un million de dollars sur une période de cinq ans, il s'engage à faire des paiements de 200 000 dollars par année pendant le terme de cinq ans. La comptabilité d'exercice enregistre une écriture comptable d'un million de dollars au moment de l'achat de la maison, tandis que la comptabilité de caisse enregistre une écriture comptable 200 000 dollars à chaque fois que l'individu verse son paiement annuel.

Comme illustré dans le cadre de cet exemple, ces deux méthodes comptables sont utiles et complémentaires, car elles offrent respectivement une perspective différente sur les dépenses du gouvernement fédéral.

Les fonctionnaires ont aussi fourni de l'information au Comité concernant les résultats de leur étude sur ces deux méthodes de comptabilité. Les résultats de cette étude suggèrent que les deux méthodes de comptabilité sont importantes pour appuyer la prise de décision, mais la comptabilité d'exercice n'est pas appropriée pour l'affectation des crédits.

² La méthode de la comptabilité de caisse consiste à tenir compte des revenus lorsqu'ils sont reçus et des dépenses lorsqu'elles sont payées.

³ La méthode de la comptabilité d'exercice consiste à ne tenir compte des revenus que lorsqu'ils sont gagnés et des dépenses que lorsqu'elles sont engagées.

⁴ Cet exemple suppose que le coût d'emprunt est nul et que l'individu effectuera 5 paiements identiques.

2. Le ministère du Patrimoine canadien

En 2013-2014, le ministère du Patrimoine canadien prévoit des dépenses budgétaires de 1,32 milliard de dollars, soit 1,13 milliard de dollars de dépenses en matière de subventions et de contributions et 184,8 millions de dollars en matière de dépenses de fonctionnement. Ceci représente une augmentation de 36,7 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Cette augmentation nette de 36,7 millions de dollars comprend une augmentation de 54,6 millions de dollars des dépenses en matière de subventions et de contributions et une diminution de 17,9 millions de dollars des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation de 54,6 millions de dollars des dépenses en matière de subventions et contributions résulte pour l'essentiel de l'octroi de nouveaux fonds pour les Jeux panaméricains, combiné au transfert de certaines composantes du Programme des Autochtones au ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord du Canada et aux économies de 17,9 millions de dollars qui résultent de l'examen des dépenses du budget fédéral 2012.

Le Musée canadien pour les droits de la personne prévoit des dépenses budgétaires de 31,7 millions de dollars en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 21,7 millions de dollars par rapport à 2012-2013.

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 prévoit pour sa part des dépenses de 18,5 millions de dollars en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 8,5 millions de dollars par rapport à 2012-2013. Selon le ministère du Patrimoine canadien, cette augmentation est attribuable à un changement apporté au profil de financement aux fins de la consolidation et de la rénovation des installations du Musée.

Des sénateurs ont posé des questions sur un poste de dépenses de 31,7 millions de dollars en 2013-2014 pour le Musée canadien pour les droits de la personne. Les fonctionnaires du Ministère ont répondu que 10 millions de dollars de ce montant constituent une avance pour que la construction se poursuive malgré des donations

privées plus faibles que prévu. Cette somme de 10 millions de dollars sera remboursée au cours des dix prochaines années par des donations privées des « amis du Musée ». Les 21,7 millions de dollars restants financeront les dépenses de fonctionnement de ce Musée en 2013-2014, lesquelles diminueront graduellement au cours des dix prochaines années.

Certains sénateurs ont cherché à savoir comment le ministère du Patrimoine canadien évalue l'impact des fonds alloués aux évènements commémoratifs. Les fonctionnaires du Ministère ont répondu que les indicateurs de rendement varient en fonction des programmes. Par exemple, un des objectifs du programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine est d'amener les collectivités à célébrer des événements importants en faisant appel à une variété de bénévoles et d'artistes. Chaque fois qu'un événement est financé dans le cadre de ce programme, le Ministère demande aux organisateurs de fournir le nombre de participants qui y ont assisté, les thèmes clés abordés et le nombre de bénévoles participants.

D'un autre côté, pour les commémorations de la guerre de 1812, l'évaluation a pris la forme d'un sondage dans le cadre duquel le Ministère a demandé aux Canadiens ce qu'ils avaient appris au sujet de la guerre de 1812 grâce à la couverture médiatique de ces commémorations. Les résultats de ce sondage sont disponibles sur le site internet du Ministère.

3. L'Agence spatiale canadienne (ASC)

L'ASC prévoit des dépenses budgétaires de 488,7 millions de dollars en 2013-2014, soit 477,9 millions de dollars de crédits votés et 10,7 millions de dollars de dépenses législatives. Ceci représente une augmentation de 125,5 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Cette augmentation est principalement attribuable aux postes de dépenses suivants :

 une augmentation de 112,5 millions de dollars pour la mission de la Constellation RADARSAT;

- une augmentation de 34,0 millions de dollars liée aux prévisions des besoins relatifs aux flux de trésorerie pour divers projets et initiatives;
- une augmentation de 3,9 millions de dollars liée à la ratification des conventions collectives; et
- une diminution de 24,7 millions liée aux économies identifiées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral 2012.

Certains sénateurs ont voulu savoir si les trois satellites de la mission de la Constellation RADARSAT généreront des revenus en fournissant des services à des entreprises privées. Les fonctionnaires de l'ASC ont répondu qu'ils ne savaient pas si ces satellites seraient utilisés par des entreprises privées, mais ils se sont engagés à fournir cette information par écrit au Comité.

En réponse aux questions des sénateurs sur une diminution de 24,7 millions de dollars liée aux économies prévues dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral 2012, les fonctionnaires de l'ASC ont affirmé que ces économies étaient principalement attribuables à des gains d'efficacité qui ont permis d'éliminer 49 postes au sein de leurs effectifs.

4. Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC)

Dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*, le CNRC prévoit des autorisations de 820,0 millions de dollars en 2013-2014, ce qui comprend 637,8 millions de dollars de crédits votés et 182,2 millions de dollars de dépenses législatives. Ceci représente une augmentation nette de 119,5 millions de dollars par rapport au *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Cette augmentation nette de 119,5 millions de dollars est principalement attribuable aux postes de dépenses suivants :

 une augmentation nette de 110,0 millions de dollars de l'enveloppe consacrée au Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) conformément au budget fédéral de 2012;

- une augmentation de 10,2 millions de dollars des fonds reportés du Budget principal des dépenses 2011-2012 au titre du programme pilote d'adoption des technologies numériques et de l'initiative Développement des technologies canadiennes contre le VIH;
- une augmentation de 10,0 millions de dollars des revenus législatifs liée à l'harmonisation des activités et des méthodes du CNRC avec les besoins de l'industrie;
- une diminution de 15,2 millions de dollars liée aux économies prévues dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral 2012.

Les fonctionnaires du CNRC ont informé le Comité que leur organisme devrait recevoir des crédits de 121 millions de dollars, annoncés dans le budget fédéral 2013, au cours des deux prochaines années afin d'appuyer l'harmonisation en cours de ses activités de recherche et de ses méthodes avec la demande du marché et les besoins de l'industrie. Le budget fédéral 2013 propose également le versement d'une somme de 20,0 millions de dollars sur trois ans pour un nouveau programme pilote qui vise à aider les petites et moyennes entreprises (PME) à accéder à des services de recherche et de développement (R&D) commercial.

En réponse aux questions des sénateurs sur la façon dont le CNRC évalue l'impact des investissements fédéraux dans le cadre du PARI, les fonctionnaires du CNRC ont expliqué qu'ils utilisent une variété d'indicateurs de rendement. Par exemple, les résultats de la plus récente évaluation du PARI, qui portait sur la période de 2007 à 2012, ont montré que pour chaque dollar investi par le programme dans les PME, leurs ventes augmentaient d'environ 10 dollars.

Certains sénateurs ont cherché à obtenir plus de renseignements sur la transformation amorcée par le CNRC qui vise à mieux aligner ses activités en fonction de la demande du marché et des besoins de l'industrie. Les fonctionnaires du CNRC ont affirmé qu'ils avaient mis en place un processus d'approbation rigoureux qui oblige les gestionnaires de projets à démontrer la valeur qui découlera des investissements consentis dans les activités de recherche prévues et à faire la preuve qu'il existe effectivement une

demande sur le marché ou des problèmes à régler. Cette approche de collaboration axée sur l'industrie se traduira dans la pratique par l'intégration d'un processus d'examen et d'approbation des projets qui peut durer de cinq à sept ans.

En réponse aux questions de certains sénateurs sur un poste de dépenses de 5,0 millions de dollars pour la stratégie Emploi jeunesse, les fonctionnaires du CNRC ont affirmé que ce programme aide des PME à embaucher de jeunes diplômés des collèges et des universités canadiennes en payant jusqu'à 30 000 dollars du salaire de la première année des diplômés qu'elles embauchent. Près de 77 % des jeunes diplômés embauchés par des PME dans le cadre de ce programme demeurent à l'emploi de ces PME.

Des sénateurs ont posé des questions sur le budget du bureau du CNRC situé à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Les fonctionnaires du CNRC ont répondu que ce budget serait de 3,4 millions en 2013-2014, comparativement à 3,8 millions de dollars en 2012-2013.

5. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC)

CIC prévoit des dépenses budgétaires de 1,65 milliard de dollars en 2013-2014, soit 1,5 milliard de dollars de crédits votés et 152,9 millions de dollars de dépenses législatives. Ceci représente une augmentation nette de 109,9 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Cette augmentation nette de 109,9 millions de dollars est principalement attribuable aux postes de dépenses suivants :

- une augmentation de 96,0 millions de dollars liée aux paiements législatifs, principalement pour le remboursement des frais aux demandeurs de la catégorie des travailleurs qualifiés. Selon le Ministère, environ 280 000 personnes ont demandé un remboursement des frais liés à leur demande d'immigration en raison des délais de traitement; et
- une augmentation de 21,3 millions de dollars pour financer des initiatives de sécurité aux termes du Plan d'action Canada-États-Unis sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique. Dans le cadre de ce plan, le

Canada et les États-Unis échangeront de l'information sur toutes les demandes de visa de résidence temporaire ou permanente, de permis d'études ou de travail et d'asile présentées à l'intérieur du Canada et à l'étranger.

Les fonctionnaires ont expliqué que CIC n'avait auparavant aucun contrôle sur le nombre de demandes d'immigration reçues en dépit du fait que seulement 240 000 à 260 000 personnes pouvaient être admises annuellement au Canada. Ceci explique en grande partie pourquoi l'arriéré de demandes d'immigration a augmenté au cours des dernières décennies.

Pour faire face à ce problème, le gouvernement fédéral a modifié, au milieu des années 2000, la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin de donner plus de contrôle au Ministre et à CIC quant au choix du type de demandeurs (p.ex. listes d'occupations).

Plus récemment, les budget fédéraux 2012 et 2013 ont fait mention que CIC transformerait les programmes d'immigration économique du Canada en mettant en place un système de déclaration d'intérêt (DI) inspiré par une approche élaborée par la Nouvelle-Zélande, et maintenant utilisée par l'Australie. En vertu de ce système de DI, les immigrants éventuels rempliront un formulaire en ligne en mentionnant leur « intérêt » à venir au Canada à titre de résidents permanents. Ce formulaire contiendra des renseignements se rapportant, par exemple, aux compétences linguistiques, à l'expérience professionnelle ou aux attestations d'études évaluées. Ces DI seront notées, classées et ensuite ajoutées à un bassin de candidats à partir duquel le gouvernement fédéral, des provinces ou des groupes d'employeurs pourront retirer les candidats qui correspondent le mieux aux besoins nationaux et régionaux du Canada en matière de main-d'œuvre; il sera possible d'inviter les candidats ciblés à présenter une demande d'immigration qui fera l'objet d'un traitement prioritaire. Selon les fonctionnaires de CIC, ce nouveau système de DI devrait être mis en place d'ici la fin de 2014.

En réponse aux questions de certains sénateurs sur une augmentation de 21,3 millions de dollars pour soutenir le partage de renseignement avec les États-Unis en

matière d'immigration, les fonctionnaires de CIC ont affirmé que cette initiative permettrait l'échange de renseignements biographiques et biométriques de ressortissants de tiers pays entre le Canada et les États-Unis.

Des sénateurs ont posé une série de questions sur le nouveau programme « Visa pour démarrage d'entreprise ». Les fonctionnaires de CIC ont expliqué au Comité qu'il s'agit d'un programme expérimental récemment annoncé par le Ministre, qui vise à mettre en contact des entrepreneurs immigrants avec des groupes du secteur privé canadien qui ont déjà collaboré avec de jeunes entreprises et qui peuvent leur fournir des ressources essentielles. Pour que ces entrepreneurs immigrants puissent exploiter leur plein potentiel et maximiser leur impact sur le marché du travail canadien, ils devront obtenir l'appui d'un groupe d'investisseurs providentiels ou d'un fonds de capital-risque désigné avant de pouvoir présenter leur demande de visa pour démarrage d'entreprise. Les fonctionnaires de CIC n'ont pas été en mesure de fournir au Comité un compte rendu des résultats de ce projet expérimental, car il n'a pas encore été totalement mis en place.

Certains sénateurs ont cherché à obtenir plus de détails sur une augmentation de 4,0 millions de dollars pour des campagnes de publicité du gouvernement. Les fonctionnaires de CIC ont répondu que la majorité de ces campagnes de publicité fourniraient aux nouveaux arrivants des renseignements sur les services fédéraux pour les immigrants. Par exemple, les publicités prévues pour 2013-2014 fourniront de l'information sur la reconnaissance des titres de compétences étrangers, la réunification des familles et les super visas pour parents et grands-parents. Les fonctionnaires de CIC ont aussi affirmé qu'ils surveillaient constamment les questions les plus demandées sur les médias sociaux afin de les ajouter à la section questions et réponses de leur site internet. Cette section qui contient actuellement 500 questions et réponses a réduit de 77 000 le nombre de questions reçues par le centre d'appel de CIC, car les immigrants potentiels ou les nouveaux arrivants peuvent trouver la majorité de l'information dont ils ont besoin sur le site internet de CIC.

6. Le ministère de la Sécurité publique du Canada

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile prévoit des dépenses de 440,9 millions de dollars en 2013-2014, ce qui comprend 425,0 millions de dollars de crédits votés et 15,9 millions de dollars de dépenses législatives. Ceci représente une augmentation nette de 8,2 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Cette augmentation nette de 8,2 millions de dollars est principalement attribuable aux postes de dépenses suivants :

- une augmentation de 38,2 millions de dollars pour offrir un soutien financier aux mesures d'atténuation des inondations de 2011;
- une augmentation de 2,9 millions de dollars pour rendre les cyberréseaux plus sécuritaires et résilients;
- une augmentation de 2,5 millions de dollars pour la mise en œuvre des initiatives de sécurité nationale et de gestion des urgences dans le cadre du Plan d'action « Par-delà la frontière »;
- une augmentation de 1,8 million de dollars pour le projet Kanishka qui finance des recherches sur le terrorisme et la lutte contre celui-ci;
- une diminution de 15,8 millions de dollars liée aux économies prévues dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral 2012;
- une diminution de 14,8 millions de dollars liée à la temporisation d'une entente de financement temporaire de deux ans pour assurer la durabilité des ententes conclues en vertu du Programme des services de police des Premières nations; et
- une diminution de 7,9 millions de dollars liée à l'achèvement des paiements à titre gracieux effectués aux familles des victimes de la tragédie du vol 182 d'Air India.

Les fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique du Canada ont averti le Comité que leur ministère prévoyait demander des fonds additionnels pour l'aide financière en cas de catastrophe dans les budgets supplémentaires de 2013-2014.

En réponse aux questions de certains sénateurs sur une augmentation de 38,2 millions de dollars relative au financement des mesures d'atténuation des inondations de 2011, les fonctionnaires du Ministère ont affirmé que le processus de négociation entre le gouvernement fédéral et les provinces concernées pour déterminer le montant final de l'aide financière était toujours en cours. Ce processus de négociation commence avec la production d'un décret qui affirme qu'une catastrophe naturelle est admissible à une aide financière. Ensuite, le gouvernement fédéral et la province concernée estiment le montant de cette aide financière en se basant sur une formule mise en place depuis 2008. La province concernée a jusqu'à cinq ans pour envoyer ses demandes d'aide financière auditées au gouvernement fédéral afin de recevoir un paiement fédéral en vertu des *Accords d'aide financière en cas de catastrophe*.

Des sénateurs se sont arrêtés sur une diminution de 14,8 millions de dollars du crédit 5 – subventions et contributions – en raison de la temporisation de deux accords pour la viabilité des accords conclus en vertu du programme des services de police des Premières nations. Les fonctionnaires du Ministère ont répondu que le Ministre a annoncé le 4 mars 2013 que le gouvernement fédéral assurerait un financement plus stable pour les ententes sur les services de police avec les collectivités des Premières nations en modifiant la période des ententes de deux à cinq ans. Le gouvernement a signé une entente pour une période de un an et négocie actuellement une entente pour les quatre prochaines années.

7. Le Service correctionnel du Canada (SCC)

Le SCC prévoit des dépenses budgétaires de 2,6 milliards de dollars en 2013-2014, ce qui comprend 2,4 milliards de dollars de crédits votés et 233,1 millions de dollars de dépenses législatives. Ceci représente une diminution nette de 428,4 millions de dollars par rapport aux dépenses présentées dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Cette diminution de 428,4 millions de dollars est principalement attribuable à une diminution de 203,9 millions de dollars en raison d'une diminution du nombre de détenus prévu et des économies identifiées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral 2012.

En 2013-2014, le SCC prévoit avoir recours à 19 023 employés, ce qui représente 1 249 employés de moins que le nombre prévu dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013*.

En réponse aux questions des sénateurs sur la diminution du nombre de détenus prévu, les fonctionnaires du SCC ont expliqué au Comité que ces estimations avaient été préparées en 2008 en se basant sur des données de 2004-2005 du Centre canadien de la statistique juridique. Ces données indiquaient une augmentation continue du nombre de détenus au cours des prochaines années. Des données plus récentes combinées aux améliorations apportées au modèle de projections de SCC ont permis d'estimer que le nombre de détenus devrait être moins élevé que prévu.

Certains sénateurs ont cherché à obtenir plus de renseignements sur les 154,3 millions de dollars d'économies prévues dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral 2012. Les fonctionnaires du SCC ont répondu que la plupart de ces économies proviendraient de gains d'efficacité et que la fermeture du pénitencier de Kingston en Ontario et de l'établissement Leclerc à Laval au Québec, permettrait au SCC d'économiser environ 120,0 millions de dollars par année. Par ailleurs, la construction de 2 752 nouvelles cellules dans de nouveaux pénitenciers devrait réduire davantage les coûts d'exploitation du SCC.

8. Le ministère de l'Industrie du Canada

Le ministère de l'Industrie du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 1,2 milliard de dollars pour 2013-2014, soit 945 millions de dollars de crédits votés et 215 millions de dollars de dépenses législatives. Ceci représente une diminution nette de 145,0 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le cadre du Budget principal des dépenses 2012-2013.

Cette diminution est principalement attribuable aux éléments suivants :

 une diminution de 82,0 millions de dollars pour la Fondation canadienne pour l'innovation;

- une diminution de 18,0 millions de dollars en raison de la fin du financement actuel pour la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs et le programme « Ordinateur pour les écoles »;
- une augmentation de 49,2 millions de dollars du financement pour Canarie,
 Génome Canada et l'Institut canadien de recherches avancées; et
- une augmentation de 14,7 millions de dollars du financement pour l'Institut
 Perimeter et l'initiative Large bande Canada.

Les fonctionnaires du Ministère ont affirmé que certaines dépenses annoncées dans le budget fédéral 2013 et celui de 2012 n'étaient pas incluses dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*, car les processus officiels d'approbation n'avaient pas encore été complétés. Ces dépenses incluent notamment une annonce faite dans le budget fédéral 2013 de 250 millions de dollars pour le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, et des annonces du budget fédéral 2012 de 500 millions de dollars pour la Fondation canadienne pour l'innovation et de 35 millions de dollars pour Mitacs, une organisation nationale de recherche à but non lucratif.

Les fonctionnaires du Ministère ont expliqué au Comité le processus d'approbation des dépenses des ministères et organismes fédéraux, qui précède l'inclusion de ces dépenses dans le budget principal des dépenses ou les budgets supplémentaires des dépenses. Lorsqu'un budget fédéral annonce le renouvellement d'un programme existant ou la mise en place d'un nouveau programme, le Ministère responsable de l'administration de ce programme travaille avec le ministère des Finances Canada et le Conseil du Trésor afin de déterminer la meilleure façon d'obtenir l'autorité stratégique pour ce programme. Si un mémoire au Cabinet est nécessaire pour obtenir cette autorité stratégique, le Ministère doit en préparer un et le faire approuver par le Cabinet. D'un autre côté, si le programme requiert des termes et des conditions, le Ministère doit préparer une soumission au Conseil du Trésor et la faire approuver par le Comité du Conseil du Trésor du Cabinet. Après ces étapes, le Ministère peut inclure ces dépenses dans le budget principal des dépenses ou les budgets supplémentaires des dépenses.

En réponse aux questions de certains sénateurs sur le faible classement du Canada en matière de productivité et d'innovation, les fonctionnaires du Ministère ont expliqué au Comité que ce problème n'était pas lié aux politiques du gouvernement fédéral, car les recherches universitaires qui reçoivent du financement fédéral, notamment par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation, sont de niveau international. Selon les fonctionnaires, le problème de productivité et d'innovation s'expliquerait en grande partie par les faibles investissements en R&D des entreprises canadiennes.

Des sénateurs ont posé des questions sur la Fondation canadienne des Jeunes Entrepreneurs (FCJE). Les fonctionnaires du Ministère ont répondu que la FCJE aide de jeunes entrepreneurs à se lancer en affaires en fournissant de l'aide financière et des conseils. Depuis sa création en 1996, la FCJE a aidé plus de 5 600 jeunes entrepreneurs canadiens et a créé 22 000 emplois. Les fonctionnaires ont aussi affirmé que le financement de la FCJE avait été réduit de 10 à 9 millions de dollars par année pour les deux prochaines années.

En réponse aux questions des sénateurs sur le programme « Large bande Canada », les fonctionnaires du Ministère ont affirmé que ce programme avait été conçu lors du plan de relance économique du gouvernement fédéral en 2009 pour permettre au plus grand nombre possible de régions éloignées et rurales à avoir accès à l'internet à une vitesse moyenne de 1,5 mégabit par seconde. Selon les fonctionnaires du Ministère, ce programme a facilité la connexion à large bande dans environ 99 % des foyers au Canada.

Les fonctionnaires du Ministère ont ensuite ajouté que ce programme s'était terminé en 2011-2012 et que la demande de 10,1 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* ne représentait pas des ententes de contribution additionnelles, mais plutôt des paiements pour des ententes de contribution signées avant la fin du programme. Ces paiements serviront à ajouter de la capacité satellitaire pour le Grand Nord canadien.

9. Les Services partagés Canada (SPC)

SPC prévoit des dépenses budgétaires de 1,4 milliard de dollars en 2013-2014, ce qui comprend 1,2 milliard de dollars de dépenses de fonctionnement et 178,7 millions de

dollars de dépenses en capital. Ceci représente une réduction de 121,0 millions de dollars par rapport au budget des dépenses à ce jour⁵ de 2012-2013.

Selon les fonctionnaires du Ministère, cette diminution de 121,0 millions de dollars est en grande partie attribuable aux économies identifiées dans l'examen des dépenses du budget fédéral 2012 et à des rajustements nets dans le financement provenant des ministères partenaires.

Les fonctionnaires du Ministère ont déclaré que l'initiative de transformation des services de courriel était l'initiative la plus avancée des stratégies de renouvellement prévues. Au cours des 18 derniers mois, le Ministère a accompli d'importants travaux de planification, d'analyse et de consultation avec le secteur de la technologie et dans l'administration fédérale. Le Ministère a entrepris la dernière étape du processus d'approvisionnement dont l'objet est de mettre en place au cours des deux prochaines années un système de courriel unique pour remplacer les cent systèmes de courriel actuels.

Le Ministère travaille également à la mise au point de plans de regroupement et de rationalisation des services qui sont actuellement dispersés dans plus de 300 centres de données et 4 000 réseaux de télécommunications de l'administration fédérale.

En réponse aux questions des sénateurs sur le nombre d'employés qui ont été transférés des ministères et organismes partenaires à SPC, les fonctionnaires de SPC ont affirmé qu'environ 6 400 employés avaient été transférés dans leur Ministère. De ce nombre, approximativement 1 000 employés travaillent actuellement dans 300 emplacements situés à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

Des sénateurs ont posé une série de questions sur l'initiative de transformation des services de courriel. Les fonctionnaires de SPC ont répondu que bien que la plupart de ministères et organismes fédéraux utilisent le logiciel de courriel Microsoft Exchange, certains ministères et organismes utilisent de plus anciens logiciels comme Groupe Wise ou Lotus Notes. L'initiative de transformation des services de courriel vise à réunir 377 000

19

⁵ Le budget des dépenses à ce jour est la somme des dépenses budgétaires présentées dans le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires de dépenses.

employés provenant de 44 ministères et organismes, incluant SPC, à l'intérieur d'un seul service de courriel. Ceci devrait permettre de concentrer les ressources financières et l'expertise de SPC en matière de sécurité sur ce service de courriel unique. Par exemple, SPC pourra avoir une réplique virtuelle du service de courriel unique en cas de panne informatique.

En ce qui concerne les centres de données et les réseaux de télécommunication, les fonctionnaires de SPC ont affirmé que la centralisation des systèmes des ministères et organismes permettra au gouvernement fédéral de mieux protéger ses systèmes informatiques en concentrant ses efforts de sécurité et en réduisant les portes d'entrée pour les pirates informatiques.

Certains sénateurs ont demandé s'il existait des exemples d'organismes similaires à SPC dans d'autres pays. Selon les fonctionnaires de SPC, la plupart des provinces canadiennes, plusieurs États américains, l'Australie ainsi que le Royaume-Uni ont créé des organismes similaires à SPC afin de rassembler leurs systèmes de technologie de l'information (TI) ou leurs services administratifs. Toutefois, aucun de ces pays, États ou provinces n'a mis en place une entité comme SPC pour consolider les services globaux de tous ses ministères et organismes.

Des sénateurs ont voulu savoir si SPC offrirait des services optionnels aux ministères et organismes partenaires en échange de revenus. Les fonctionnaires de SPC ont répondu que leur ministère générerait des revenus d'environ 317 millions de dollars en 2013-2014 en fournissant des services optionnels tels que des services de support informatique aux ministères et organismes partenaires.

10. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Selon les fonctionnaires, dans son *Budget principal des dépenses 2013-2014*, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) prévoit des dépenses budgétaires de 598,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse nette de 21,9 millions de dollars ou 3,8% par rapport au *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Questionnés par les sénateurs, les représentants de l'ACSTA ont expliqué que leur organisation prévoit des dépenses de fonctionnement de 457 millions de dollars en 2013-2014, soit 19 millions de dollars ou 4 % de moins que le montant de 476 millions de dollars inscrit au *Budget principal des dépenses 2012-2013*. Selon les fonctionnaires, cette variation est principalement attribuable aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

L'ACSTA prévoit également des dépenses en capital de 141 millions de dollars en 2013-2014, ce qui représente une augmentation de 41 millions ou 41% par rapport à l'exercice précédent. Répondant aux questions de sénateurs, les fonctionnaires ont expliqué que l'augmentation des dépenses en capital prévue est attribuable à l'instauration d'un nouveau système de contrôle des bagages enregistrés répondant à la nouvelle réglementation. Les fonctionnaires ont aussi soulignés que ces achats d'équipement étaient effectués dans le cadre du programme de gestion du cycle de vie des immobilisations sur dix ans. Les nouveaux équipements seront mis en service dans les 89 aéroports désignés du Canada par ordre de priorité, en débutant par les principaux aéroports au pays. Ces 89 aéroports désignés représentent 99% du trafic aérien au Canada. Les fonctionnaires ont ajouté que le plan de remplacement de ces équipements de sécurité, prévue sur 10 ans, était respecté mais qu'il arrive que certains investissements soient reportés d'une année en raison de différentes contraintes provenant par exemple de l'industrie.

Des sénateurs ont posé des questions sur la façon de l'ACSTA répondait aux différentes menaces touchant le secteur du transport aérien, particulièrement en ce qui a trait aux équipements. Les représentants de l'ACSTA ont répondu que Transport Canada était l'organisme responsable d'établir la réglementation appropriée aux circonstances et que l'ACSTA était l'opérateur. Ils ont ajouté que l'approche canadienne pour l'acquisition du nouvel équipement correspond à celle adoptée par les Américains.

Des sénateurs ont posé des questions concernant l'utilisation des fonds affectés au contrôle du pré-embarquement pour lequel les dépenses prévues sont de 310 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* par rapport à 319 millions de

dollars lors de l'exercice précédent. Les fonctionnaires ont mentionné que les principaux facteurs qui expliquaient cette diminution de neuf millions de dollars étaient la mise en place de nouveaux contrats de service en novembre 2011. Ces nouveaux contrats ont permis à l'ACSTA de générer des économies annuelles de 8 millions de dollars grâce à un coût horaire plus bas et des gains d'efficience, principalement au niveau de la planification des heures de fouille. Les fonctionnaires ont affirmé que le travail demeure conforme à la réglementation du secteur du transport, particulièrement en matière de sécurité.

Répondant aux questions de sénateurs sur le poste de dépenses représentant les services internes de l'ACSTA, les fonctionnaires ont expliqué au Comité que ce poste englobait les dépenses non liées aux services de première ligne, comme des dépenses d'entretien et de communication. Selon les fonctionnaires, suite à une révision des dépenses, ce montant a été réduit de 8,8 millions de dollars pour atteindre 48,7 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Poursuivant leur témoignage les fonctionnaires ont mentionné au comité que l'ACSTA emploie 55 employés à temps plein (ou équivalent temps plein) de moins que l'année précédente.

11. Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc.

Dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*, PJCEC qui est une société d'État filiale de la Société des ponts fédéraux limitée, prévoit des dépenses budgétaires de 203,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 532,2 millions de dollars ou 29% par rapport à son *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Des sénateurs ont posé des questions afin de clarifier ou apprendre davantage l'utilisation prévue des 203 millions de dollars de fonds demandés par PJCEC. Les représentants de PJCEC ont expliqué que la société d'État prévoyait dépenser environ 104 millions de dollars pour l'entretien et des travaux majeurs, comme la réfection et la réparation des structures. Selon les fonctionnaires, ces dépenses incluent les dépenses d'inspection et d'instrumentation, les dépenses reliées à l'ingénierie et la construction, les dépenses liées aux contrats de surveillance ainsi que des dépenses liées aux laboratoires

Les fonctionnaires ont poursuivi leurs témoignages en expliquant que le *Budget* principal des dépenses 2013-2014 prévoyait des dépenses de 99 millions de dollars en 2013-2014 répartis sur quatre projets principaux :

- Le projet de réfection du pont Champlain pour lequel il est prévu de dépenser 212 millions de dollars sur 10 ans et qui en est à la cinquième année. Selon les fonctionnaires, un montant de 92 millions de dollars a déjà été dépensé depuis 2009-2010 pour entretenir le pont Champlain.
- 2. La phase 2 du projet de réfection du pont Honoré Mercier, pour lequel il est prévu de dépenser 146 millions de dollars. La première phase était de refaire les rampes d'accès par la rive sud. La phase 2 du projet consiste à refaire la structure et aussi refaire le tablier de la partie fédérale du pont.
- 3. Le projet des sites contaminés le long de l'autoroute Bonaventure, entre le pont Champlain et le pont Victoria. Il s'agit des sites contaminés qui font partie du programme d'action des sites contaminés fédéraux.
- 4. Le projet du pont jeté de L'Île-des-Sœurs. PJCEC prévoit construire un pont de contournement. Les travaux devraient débuter en août-septembre 2013 pour être terminés en 2015.

Concernant le processus d'approbation des contrats qui seraient octroyés aux entrepreneurs avec les fonds demandés par PJCEC, les fonctionnaires ont répondu que pour le choix des entrepreneurs et les appels d'offres, PJCEC a rajouté dans ses devis le code de conduite en approvisionnements de Travaux publics et services gouvernementaux Canada, ainsi que certaines clauses législatives directement reliées à la Régie du Bâtiment du Québec.

Les fonctionnaires ont ajouté que le Registre des entreprises non autorisées à participer aux appels d'offres publics (RENA), fait maintenant partie des clauses contractuelles et devis de construction de PJCEC. Lorsqu'un fournisseur apparaît sur la liste du RENA, il est totalement exclu de tous les appels d'offres de PJCEC. De plus, les directives quant aux pouvoirs d'approbation pour le lancement et l'octroi des appels d'offres ont également été révisées.

Comme c'est le cas à Travaux publics et approvisionnements Canada, PJCEC a maintenant un surveillant à l'équité qui siège au comité d'évaluation et qui s'assure, en tant que président, qu'il y ait présence de transparence et d'ouverture dans les différents processus d'approvisionnements.

Questionnés sur la gestion de l'ensemble des ponts de juridiction fédérale au Canada, les fonctionnaires de PJCEC se sont engagés devant le Comité à fournir des réponses à ces questions par écrit dans les meilleurs délais.

12. VIA Rail Canada

Dans son *Budget principal des dépenses 2013-2014*, la société d'État VIA Rail prévoit des dépenses budgétaires de 187,8 millions de dollars, ce qui représente une diminution nette de 118,7 millions de dollars ou 38 % par rapport à 2012-2013.

Selon les fonctionnaires, les revenus totaux de VIA Rail s'élèvent à environ 300 millions de dollars par année, alors que les dépenses d'exploitation se situent à quelque 500 millions de dollars, excluant les charges de retraite et les besoins annuels en fonds d'immobilisation. Le manque à gagner pour opérer le réseau s'élève donc à environ 200 millions de dollars et est financé par le gouvernement fédéral.

Depuis 2009, VIA Rail a réussi à diminuer son déficit d'exploitation de 38,5 millions de dollars, excluant les charges de retraite. En trois ans, les revenus ont augmenté de 12 millions de dollars et les dépenses ont diminué de 26,5 millions de dollars. Selon les fonctionnaires, il s'agit d'une amélioration de la productivité de près de 12 % en trois ans. Cette amélioration a été rendue possible suite à des investissements en technologie, ce qui a permis une réduction de la main d'œuvre correspondant à plus de 15 % de ses employés.

Interrogés par des sénateurs, les représentants de VIA Rail ont expliqué que la diminution des fonds demandés par la société d'État dans son budget principal des dépenses s'expliquait principalement par deux facteurs. Tout d'abord, 75 % à 80 % de la réduction totale est attribuable à une baisse des dépenses en capital, notamment parce que l'investissement annoncé en 2007 au montant de 983 millions de dollars au titre de

dépenses en capital pour VIA Rail, arrive à terme en 2013 et qu'une grande proportion des fonds a déjà été dépensée. L'autre partie de la diminution repose sur le fait que VIA Rail a su réaliser des gains d'efficience et de productivité dans le cadre de l'exercice de réduction des dépenses de 2012.

En ce qui a trait à la gestion de l'organisme et les raisons qui expliquent la diminution des revenus de VIA Rail en 2012, les représentants de VIA Rail ont affirmé que cette baisse de revenus observée lors des deux dernières années s'expliquait en grande partie par : l'état de l'économie, la compétition provenant des automobiles, de l'autobus et de l'avion, ainsi que le prix du carburant.

Questionnés sur les actions que VIA Rail a entrepris afin d'améliorer sa performance financière suite à cette baisse de revenus, les fonctionnaires ont expliqué qu'en plus du rajustement des effectifs de services, VIA Rail a mis en œuvre une nouvelle stratégie d'exploitation qui vise à améliorer ses revenus. Les représentants de VIA Rail nomment cette stratégie « l'inter modalité » qui consiste à travailler en collaboration avec des partenaires comme Aéroports de Montréal et la société de transport en commun Go afin d'offrir des solutions de transport intégrées pour les consommateurs. Les fonctionnaires ont ajoutés que de nouvelles fréquences de voyages seront ajoutées au corridor Québec-Windsor qui représente 90 % des passagers et 75 % des revenus de la société d'État.

Poursuivant leurs témoignages, les fonctionnaires ont expliqué que VIA Rail limitera également les coûts grâce à la mise en place d'une série d'améliorations de la productivité, axées sur une amélioration de la circulation et des revenus ainsi que l'augmentation de l'efficacité en matière de fonctionnement et d'entretien. Ces améliorations sont possibles grâce à un investissement en capital de près d'un milliard de dollars que le gouvernement a versés à VIA Rail depuis 2007. Questionné par des sénateurs sur ces investissements, les représentants de VIA Rail ont répondu qu'environ 250 millions de dollars avaient été investis dans la rénovation des voitures, plus de 400 millions dans l'infrastructure et 200 millions dans les locomotives, les gares et l'informatique.

Des sénateurs ont demandé plus de détails sur le coût pour les contribuables canadiens de l'ensemble des opérations de VIA Rail. Les représentants de VIA Rail se sont

engagés à fournir au Comité l'ensemble des réponses aux questions des sénateurs dans les meilleurs délais.

13. Le ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire Canada

Les fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont affirmé que le Budget principal des dépenses 2013-2014 prévoit des dépenses ministérielles d'environ 2,2 milliards de dollars en 2013-2014. Ce montant représente une diminution nette de 227 millions de dollars, soit 9,3 % de moins qu'en 2012-2013.

Les représentants d'AAC ont expliqué au Comité que les autorisations de dépenses réduites dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* par rapport à l'exercice précédent, s'expliquent principalement par le fait que le financement des programmes à coûts partagés du cadre stratégique « Cultivons l'avenir 2 » ainsi que le financement des programmes de gestion des risques de l'entreprise d'AAC n'apparaissent pas dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. Selon les fonctionnaires, en raison des délais de production du *Budget principal des dépenses 2013-2014*, le financement pour ces programmes devraient plutôt apparaître dans les budgets supplémentaires des dépenses.

Questionnés par des sénateurs, les fonctionnaires ont expliqué qu'en vertu du cadre stratégique « Cultivons l'avenir 2 », on prévoit investir plus de trois milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, soit 600 millions de dollars par année financés conjointement par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.et mettra l'emphase sur l'innovation, la compétitivité et certaines initiatives de développement de marché qui aideront les producteurs agricoles à satisfaire la demande intérieure et extérieure. Selon les fonctionnaires, les fonds disponibles aux provinces représenteraient une augmentation de 50 % par rapport au programme précédent « Cultivons l'avenir ».

Des sénateurs ont voulu en apprendre davantage sur l'utilisation de fonds destinés à financer les trois nouveaux programmes de contribution qui font partie du cadre stratégique, « Cultivons l'avenir 2 ». Les fonctionnaires ont souligné qu'AAC demande 60,4 millions de dollars pour le programme Agri-innovation qui mets l'accent sur les investissements qui aideront le secteur agricole à faire passer de nouveaux produits et de nouvelles technologies du stade de la conception à celui de la commercialisation. Grâce à

ce programme, AAC continuerait à appuyer les grappes scientifiques qui ont accompli un travail remarquable en orientant les recherches menées par le secteur agricole dans différents domaines.

Le budget d'AAC comprend une somme de 35,5 millions de dollars pour le nouveau programme Agri-marketing qui vise à fournir une aide à l'industrie pour développer des systèmes d'assurance en matière de la salubrité des aliments et la traçabilité. Selon les représentants d'AAC, ce programme a également comme objectif d'aider les producteurs à faire progresser le développement des marchés nationaux et internationaux. Poursuivant leurs témoignages, les fonctionnaires ont indiqué qu'au Canada 60 % de la production de porcs, 70 % de la production de blé et près de 85 % de la production de canola sont exportés, ce qui rend donc ces secteurs hautement dépendants des marchés extérieurs. Le ministre d'AAC a donc fait du Secrétariat à l'accès aux marchés une priorité et les efforts en ce sens s'intensifieront dans le cadre de « Cultivons l'avenir 2 ».

Selon les fonctionnaires, AAC demande 3,1 millions de dollars pour le programme « Agri-Compétitivité ». Ce programme vise à augmenter la capacité de production de l'industrie agricole en aidant les producteurs à s'adapter aux occasions d'affaires à l'intérieur et à l'extérieur des frontières canadiennes, en plus de favoriser l'arrivée de nouveaux producteurs agricoles dans l'industrie.

En réponse à des questions portant sur les exportations canadiennes de blé et en particulier sur les effets de la fin du monopole de la Commission canadienne du blé (CCB), les fonctionnaires ont répondu que les exportations de blé se portaient très bien au pays et que, selon des données de Statistique Canada, les emblavures devraient atteindre des niveaux records au cours des prochaines années. Ils ont ajouté que, depuis la fin du monopole de la CCB, les producteurs de blé se sont positionnés sur le marché, que les temps de cycle sont en hausse selon les sociétés de chemins de fer et que la logistique est plus claire puisque les producteurs peuvent s'organiser eux-mêmes.

Les témoins d'AAC ont rappelé au Comité que la CCB poursuit toujours certaines activités, par exemple la CCB permet aux producteurs qui le souhaitent la mise en commun de leur production afin de réduire leurs risques. Le *Budget principal des dépenses 2013-*

2014 prévoit d'ailleurs 53,5 millions de dollars afin de financer les coûts de transition de l'organisme.

Des sénateurs ont posé des questions sur les investissements en recherche et développement dans le secteur agricole au Canada et, en particulier, sur la diminution du financement de 39 millions de dollars prévu dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* au titre du programme de Sciences, innovation et adoption. Les fonctionnaires ont expliqué qu'il y a des investissements très importants de la part des gouvernements, fédéral et provinciaux, dans le flux d'innovation de « Cultivons l'avenir 2 ».

Les fonctionnaires ont affirmé que cette baisse du financement prévue dans le Budget principal des dépenses 2013-2014 s'expliquait par différents facteurs, mais que toutefois plus de 700 millions de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années en recherche scientifique et en innovation dans le cadre de « Cultivons l'avenir 2 », ce qui représente une augmentation de 40 % par rapport à « Cultivons l'avenir 2 ». Les fonctionnaires ont également mentionné au Comité que le budget du nouveau programme de contribution « Agri-Innovation », qui vise à stimuler l'innovation dans le secteur agricole, s'élève à 60,4 millions de dollars et ils ont attiré l'attention du Comité sur l'amélioration de la performance de la science en citant en exemple l'amélioration de la génomique et de la biotechnologie qui permettent de réduire le cycle de reproduction du blé de 10 à 12 ans à 5 à 6 ans. Selon les fonctionnaires, grâce au niveau actuel de la science et même avec moins de scientifiques, AAC est en mesure d'obtenir le double de productivité agricole. Le résultat est que moins de dollars sont dépensés dans un secteur particulier, mais les dollars dépensés génèrent plus de connaissances scientifiques, car le Ministère finance la science plus efficacement et mobilise des investissements provenant du secteur privé et des universités. Finalement, les représentants d'AAC ont indiqué que la portion du financement qu'ACC offrira aux provinces dans le cadre de ses ententes à coûts partagés, n'apparaît pas dans le Budget principal des dépenses 2013-2014, comme ce fut le cas l'an dernier, et qu' une demande d'approbation de ces fonds sera formulée dans le *budget* supplémentaire des dépenses A.

Par ailleurs, concernant les détails sur le programme de « Services de médiation en matière d'endettement agricole », le programme « Objectif carrière » et le programme de

« Développement des régions rurales et développement des coopératives », les représentants d'ACC se sont engagés à fournir au Comité l'ensemble des réponses aux questions des sénateurs dans les meilleurs délais.

14. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Les fonctionnaires ont rapporté que l'ACIA prévoit des dépenses budgétaires totales de 687 millions de dollars en 2013-2014, ce montant représente une augmentation nette de 2,4 millions de dollars par rapport à 2012-2013, soit une hausse de moins de 1 %. Celle-ci s'explique surtout par le financement pour la modernisation du système d'inspection des aliments du Canada et pour le Programme de gestion et de surveillance de la sharka du prunier (PSGVS), ce qui reflète les efforts de l'ACIA à allouer leurs ressources aux activités prioritaires de l'Agence tout en contribuant à la réduction du déficit budgétaire.

En réponse aux questions des sénateurs, les fonctionnaires de l'ACIA ont affirmé que protéger la santé et la sécurité des Canadiens est la plus importante priorité de l'agence. Depuis 2006, il y a eu une augmentation de 25 % du nombre d'inspecteurs de première ligne. Les fonctionnaires ont ensuite affirmé clairement que la sécurité alimentaire ne serait pas compromise en raison des mesures de réduction des coûts prises par l'ACIA.

Les fonctionnaires ont aussi souligné que l'ACIA a atteint les objectifs de participation à la réduction du déficit d'une part, en augmentant l'efficacité et, d'autre part, en réduisant certains services tout en maintenant la priorité sur le mandat de l'organisation. Ils ont soutenu devant le Comité que près de la moitié des réductions sont d'ordre administrative, par exemple la réduction de la structure exécutive et la mise en commun des services de sécurité et de commissionnaires. Des économies de d'approximativement quatre millions de dollars par année ont été réalisées en transférant l'inspection des viandes aux provinces avec lesquelles l'ACIA avait des contrats à long terme, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba.

En réponse aux questions des sénateurs au sujet de l'enquête indépendante sur la crise de la listériose survenue en 2008, les fonctionnaires d'ACIA ont confirmé au Comité

que le gouvernement a accepté la totalité des recommandations contenue dans le rapport de l'enquêteur et mis en œuvre chacune de ces recommandations.

15. Le ministère des Finances Canada

Dans son *Budget principal des dépenses 2013-2014*, le ministère des Finances Canada prévoit des dépenses budgétaires de 87,6 milliards de dollars, ce qui représente une diminution nette de 2,2 milliards de dollars ou 2,6 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2012-2013*. Les principaux changements observés en 2013-2014 sont :

- Une augmentation nette de 2,4 milliards de dollars des postes législatifs résultant principalement de l'augmentation de 1,7 milliard⁶ de dollars au titre du transfert canadien en matière de santé.
- Une augmentation de 1,5 milliard de dollars au titre des paiements aux provinces relatifs à l'harmonisation des taxes de vente dans le cadre des ententes intégrées globales de coordination fiscale établies avec le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard⁷.
- Une diminution de 1,3 milliard de dollars est attribuable à la diminution de la moyenne des taux d'intérêt prévue sur la dette fédérale.
- Une diminution de 426,0 millions de dollars au titre de la charge d'autres frais d'intérêt attribuable à la réduction du taux moyen des obligations à long terme.
- Une augmentation de 10 millions de dollars pour les paiements directs à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), pour les garanties de marché en matière d'agriculture.

⁷ Selon le Budget principal des dépenses 2013-2014 un montant de 1 467,0 millions de dollars est prévu pour le Québec et 14 millions de dollars pour l'Île du Prince Édouard.;

⁶ L'augmentation de 1,7 milliard de dollars reflète la hausse annuelle de 6 % de l'engagement de financement inclus dans le Plan décennal pour consolider les soins de santé de septembre 2004

- Une augmentation de 6,5 millions de dollars attribuable aux économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, compensée par les estimations accrues des coûts nets de remboursement et d'administration attribuables aux taux accélérés de rachat des sous noirs.
- Une diminution de 210,0 millions de dollars au titre des subventions et contributions est attribuable à la cessation des paiements versés à Exportation et développement Canada pour l'allégement de la dette par l'intermédiaire du Club de Paris.
- Une augmentation de 10 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, en raison principalement de la remise en état de l'emplacement de la Couronne au 90, rue Elgin.

Répondant aux questions de sénateurs au sujet de l'entente intégrée globale de coordination fiscale qui avait été signée avec la Colombie-Britannique concernant la Taxe de vente harmonisée (TVH), les fonctionnaires du Ministère ont indiqué que le remboursement provenant de la Colombie-Britannique n'était pas reflété dans le budget principal des dépenses, mais qu'il sera rapporté dans les Comptes publics du Canada à titre de revenu.

En ce qui concerne l'augmentation de 6,5 millions de dollars pour l'achat de la monnaie canadienne, les fonctionnaires ont mentionné que le montant mentionné dans le budget principal de l'année précédente était de 120 millions de dollars pour toutes les pièces de monnaie que le Ministère achète de la Monnaie royale canadienne, pour un total de 126,5 millions de dollars en 2013-2014. Plusieurs facteurs affectent ce montant, dont le prix des métaux utilisés pour produire les pièces de monnaie et la demande dans le marché des institutions financières qui distribuent la monnaie aux citoyens et citoyennes.

Questionné par des sénateurs au sujet du retrait de la pièce d'un cent, les fonctionnaires ont mentionné que les gens ont retourné leurs pièces d'un cent aux institutions financières à un rythme encore plus rapide qu'anticipé et, en conséquence, à la Monnaie royale canadienne. Selon les fonctionnaires, l'approche proactive du Ministère,

particulièrement en ce qui a trait à la communication et à la collaboration avec l'ensemble des parties impliquées, comme les commerçants, les groupes de consommateurs, les autres paliers de gouvernements et les organismes de charité expliquent le succès de cette transition sans heurts.

Selon les fonctionnaires, une des raisons principales de cette réussite est attribuable aux organismes de charité qui ont su saisir cette occasion d'affaires et qui ont organisé des campagnes de financement remplies de succès. Les représentants du Ministère ont réitéré que le retrait de pièce d'un cent fera économiser de l'argent au gouvernement parce que cela coûtait 1,6 cent pour produire un cent. Ils ont tenu à mentionner que pour les pièces de 5, 10 et 25 cents, le Ministère retire encore des profits qui sont également rapportés dans les Comptes publics du Canada.

Questions en suspens

Bien que le Comité ait reçu des réponses aux questions des membres sur le *Budget* principal des dépenses 2013-2014 de la part de la plupart des ministères et organismes, au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu les réponses des ministères et organismes suivants :

- l'Agence spatiale canadienne (17 avril 2013);
- le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (23 avril 2013);
- le Service correctionnel du Canada (23 avril 2013);
- l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (30 avril 2013);
- VIA Rail (30 Avril 2013);
- Le ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire Canada (1^{er} mai 2013).